

# BULLETIN D'ADHESION 2018

## Vous (chef d'entreprise)

Mme  M.  
 Nom, Prénom .....  
 Né(e) le .....

## Vos collaborateurs

Le conjoint participe à l'activité de l'entreprise :  oui  non  
 Si oui, son statut :  collaborateur  salarié  associé  
 Nombre de salarié(s) : .....  
 Nombre d'apprenti(s) : .....

## Votre entreprise

Raison Sociale .....  
 Activité(s) Principale(s) .....  
 Forme juridique :  ent. Individuelle  SARL/EURL  
 autre (précisez) : .....  
 Adresse .....  
 Code postal/Ville .....  
 N° de tél. fixe .....  
 N° de tél. portable .....  
 E-mail .....  
 N° SIRET ..... Code NAF .....


**Montant de la cotisation : 355,00 € (de 0 à 6 salariés) 405,00 € (7 salariés et plus)**

### PART FIXE comprenant :

- ✓ Part CAPEB 47 / CAPEB Nationale / CAPEB Régionale
- ✓ Journal Le Bâtiment Artisanal (41 €/an/entrep.)
- ✓ « **Capital décès** » (formulaire au dos à compléter absolument)

Le montant reversé s'élèvera :  
 . à 30 500 €, pour un décès suite à un accident du travail,  
 . à 2 000 €, pour toute autre cause.

Attention ! : si plusieurs gérants, remplir plusieurs formulaires (voir au dos), et ajouter 11 € par assuré supplémentaire.

 Si vous avez **plus de 64 ans** au moment de votre adhésion, vous ne pouvez pas bénéficier de ce service. Merci de déduire 11 € du montant de votre cotisation.

### PART VARIABLE : Si vous êtes EMPLOYEURS,

conformément à l'article 4 des conditions générales d'adhésion (voir au dos), vous devrez vous acquitter de la **part variable de 0,60 % de la masse salariale** de votre entreprise.

Je soussigné, .....  
 entreprise .....  
 adresse .....  
 employant ..... salarié(s) (précisez le nombre),

autorise la CAPEB 47 à procéder au prélèvement de 0,60 % de la masse salariale de mon entreprise **par le biais de la Caisse Congés Payés.**

## Règlement

▶ **PAR CHÈQUE** à l'ordre de la CAPEB 47 OU

- En 1 seul chèque : du montant total
- En 2 chèques : de la moitié du montant total
- En 3 chèques : d'un tiers du montant total

Dans l'hypothèse d'un règlement échelonné, les chèques doivent **nous parvenir ENSEMBLE**. De plus, ils doivent TOUS être datés du jour de leur réalisation. Le 1<sup>er</sup> chèque sera remis à la banque immédiatement, le 2<sup>ème</sup> un mois plus tard, le 3<sup>ème</sup> deux mois plus tard.

▶ **PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES TRIMESTRIELS**

Pour cela, vous devez simplement nous retourner ce bulletin, accompagné d'un **RIB** (impératif).

Nous vous adresserons le formulaire SEPA à compléter.

Les prélèvements du 1/4 du montant total, s'effectueront **par trimestre** (fin mars, fin juin, fin septembre, fin décembre).

**Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion présentées au verso, et vouloir adhérer à la CAPEB 47.**

Fait à ..... Signature :  
 le .....

Cachet de l'entreprise :

